

Insecticide Bedlam®

COMMERCIAL

INSECTICIDE

PRODUIT SOUS PRESSION

N° D'HOMOLOGATION 30075

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Pour tuer les punaises de lit et les œufs de punaises de lit

Pour usage à l'intérieur seulement, dans les habitations et les aires non alimentaires des : restaurants, écoles, maisons de soins infirmiers, entrepôts, bureaux, appartements, hôtels, motels, chenils et hôpitaux.

GARANTIE :

d-phénothrine.....	0,40 %
Dicarboximide du N-octylbicycloheptène.....	1,53 %

BEDLAM® et MGK® sont des marques déposées de McLaughlin Gormley King® Company

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION
IRRITANT POUR LA PEAU



EXPLOSIF

Poids net : _____

Fabriqué par :



8810, Tenth Avenue North
Minneapolis (MN) 55427
ÉTATS-UNIS
(763) 544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

MODE D'EMPLOI

RESTRICTIONS CONCERNANT L'UTILISATION : Dans les hôpitaux et les maisons de soins infirmiers, sortir les patients des lieux avant le traitement. Aérer la pièce pendant deux heures avant d'y ramener les patients.

NE PAS appliquer dans le cadre d'un traitement généralisé. SEULES les applications le long d'un périmètre, localisées ou dans les fissures et les interstices sont autorisées. Par « applications le long d'un périmètre ou applications localisées », on entend des applications en bandes larges tout autour d'une pièce ou dans une petite zone (< 2 pi²/0,2 m²). On entend par « applications dans les fissures et les interstices » des applications, au moyen d'une buse de précision, dans les fissures et les interstices où les organismes nuisibles se réfugient ou par lesquels ils peuvent pénétrer à l'intérieur d'un bâtiment. Pour ce qui est des meubles rembourrés, l'application du produit doit se limiter aux capitons et aux coutures ou être localisée.

CE PRODUIT N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE UTILISÉ SUR LES PERSONNES.

Ne pas utiliser dans les endroits où l'on manipule, entrepose ou prépare des aliments, lorsque des aliments sont présents.

Ne pas utiliser dans les aires industrielles de transformation, de préparation ou d'entreposage de la nourriture humaine ou animale, ni là où l'on sert ces aliments. À la maison, recouvrir toutes les surfaces et les ustensiles de préparation de la nourriture humaine ou animale durant le traitement ou les laver à fond avant l'utilisation. Couvrir les aliments exposés destinés à la consommation humaine ou animale ou les sortir des lieux. Avant de procéder au traitement, sortir les animaux de compagnie et les oiseaux, et couvrir les aquariums.

BIEN AGITER AVANT CHAQUE EMPLOI. Seuls les opérateurs antiparasitaires peuvent se trouver dans la zone de traitement durant le traitement. Quitter la pièce après le traitement et aérer les lieux avant d'y retourner. Empêcher les enfants ou les animaux de compagnie d'entrer en contact avec les zones traitées tant que les surfaces ne sont pas sèches. Laisser les articles et les surfaces traités sécher à fond avant de les utiliser ou de les replacer.

TRAITEMENT : Pulvériser le produit dans un endroit moins en évidence pour déterminer si le produit laissera des taches ou une décoloration. Examiner la zone d'essai lorsque le produit est sec. Tenir la bombonne en position verticale, la buse orientée loin de l'utilisateur. Appuyer sur la valve et pulvériser le produit à partir d'une distance de 20 à 25 centimètres. Pulvériser le produit jusqu'à ce que la surface soit humide. On obtient les résultats les plus efficaces lorsque le produit est utilisé dans le cadre d'un protocole de traitement comprenant des mesures de contrôle des ravageurs physiques, environnementales ou chimiques.

POUR TUER LES PUNAISES DE LIT ET LES ŒUFS DE PUNAISES DE LIT : Appliquer comme traitement de fentes et fissures sur les plinthes, lattes de plancher, bases de lit, pièces murales, têtes de lit, meubles, cadres des portes et des fenêtres, menuiseries préfabriquées et murs, et autour de ceux-ci. Appliquer en traitement localisé sur les tapis, matelas, sommiers, murs, meubles, planchers et recouvrements de plancher, garde-robes (retirer les vêtements et autres articles avant le traitement) et la quincaillerie de rideaux comme les tringles à rideaux. Avant de traiter, retirer toute la literie et s'assurer de bien aérer et de passer l'aspirateur sur les matelas et les sommiers. Traiter les endroits qui pourraient abriter des punaises de lit ou leurs œufs, particulièrement la bourre, les plis, les coutures et les rebords des matelas. Pulvériser le produit jusqu'à ce que la surface soit humide. Laisser le produit sécher avant de remettre des draps fraîchement lavés.

MISES EN GARDE : TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Ne pas faire vomir. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Les opérateurs antiparasitaires doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. En cas de contact, rincer à grande eau. Se laver avec du savon et de l'eau chaude après l'utilisation. Recourir à de l'aide médicale si l'irritation persiste. Éviter de contaminer la nourriture humaine ou animale. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles aquatiques. NE PAS contaminer l'approvisionnement en eau potable, les sources d'eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Ne pas appliquer directement sur les aliments, l'eau ou les aliments complémentaires. CONTENU SOUS PRESSION.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Contient un distillat de pétrole – le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter selon les symptômes.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT : Toxique pour les organismes aquatiques.

ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la valve pour libérer toute pression résiduelle. Éliminer le contenant vide conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.